

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 19 avril 2018

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 12/04/2018	L'an deux mil dix-huit, le 19 avril à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Charles MARCHAL, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 26/04/2018	Etaient présents : Patrice BACHELET, Thierry BOURVEN, Jean LION, Charles MARCHAL, Irène PÉAN, Catherine SOUFFLET, Florence TOQUÉ, Julien VEILLARD. Absents : Patrick LE RAY.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Yannick AUBRY, Maria DE OLIVEIRA, Paulo DE OLIVEIRA, Yolène GAULT, Jean-Paul TRÉHEN
EN EXERCICE..... 14	Pouvoirs : Yannick AUBRY à Patrice BACHELET
PRESENTS..... 8	Election du secrétaire de séance : Julien VEILLARD
VOTANTS..... 9	

Élection du secrétaire de séance : Julien VEILLARD

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2018 : approuvé à l'unanimité

Avant d'aborder l'ordre du jour, M MARCHAL demande à retirer de l'ordre du jour, le point suivant :

2 – Finances : vote du Compte Administratif 2017.

M MARCHAL tient à signaler qu'il regrette le peu de participation des conseillers vu le travail fourni pour la préparation du Compte administratif et du Budget Primitif.

N° 04.2018.01 – FINANCES : Vote des comptes de gestion 2017 - Budget principal

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé également, à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion 2017 pour le budget principal.

N° 04.2018.02 – FINANCES — Affectation du résultat 2017 du budget principal

L'examen du budget principal fait apparaître :

- En investissement : un déficit de 171 924,78 €
- En fonctionnement : un excédent cumulé de 246 075,59 €
- Restes à réaliser : 6 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

1°) Déficit d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en dépenses d'investissement la somme de 171 924,78 €

2°) Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement pour 177 924,78 €.
- Inscrire au 002 « Excédent reporté » en recettes de fonctionnement pour 68 150,81 €.

N° 04.2018.03 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2018

Avant de procéder au vote des taux d'imposition, M. BACHELET propose un tableau comparatif concernant les taux, les bases et le montant de l'imposition de plusieurs communes. Il explique, ainsi, que la commune de Le Verger a des taux d'imposition élevés mais que les bases et les produits ne le sont pas.

Vu la conjoncture actuelle des besoins de la commune de Le Verger, M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission finances, propose aux membres du Conseil municipal, d'augmenter de deux points, les taux des impôts directs et les taux seront les suivants :

	Taux 2017	Taux 2018	Variation du taux
Taxe d'habitation	26,09 %	28,09 %	2 points
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,91 %	22,91 %	2 points
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,74 %	76,74 %	2 points

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, par 8 voix pour et 1 abstention, d'augmenter les taux d'imposition directs de 2 points.

N°04.2018.04 – FINANCES – Vote des subventions, dotations et participations 2018

M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal les sommes suivantes :

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention	
6574	Aide aux séjours	3 000,00 €	
	Ajoncs d'or	125,00 €	
	CATM	485,00 €	
	Club de l'amitié	350,00 €	
	Comité des fêtes	1 600,00 €	
	Coopérative scolaire	1 139,00 €	
	Diagonales 35	1 750,00 €	
	Eskouadenn	370,50 €	
	Jogg nature	300,00 €	
	LV Loisirs Créatifs	150,00 €	
	Le Verger Découverte	1 100,00 €	
	Lycée professionnel privé St Nicolas La Providence	75,00 €	
	Maison Familiale Montauban de Bretagne	50,00 €	
	Maison Familiale Guilliers	25,00 €	
	USCV (<i>détail ci-dessous</i>)	2 600,00 €	
	U.N.I.C.A.P.	1 000,00 €	
	Réserve	670,50 €	
		Total	15 000,00 €

Détail de la subvention	USCV	550,00 €
	Basket	1 200,00 €

USCV	Tennis de table	550,00 €
	Badminton	300,00 €
	Total	2 600,00 €

6558	Dotation Ecole privée - convention	43 325.71 €
	Total	43 325,71 €

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent, par 8 voix pour et 1 abstention, le nouveau tableau des subventions, dotations et participations 2018.

N° 04.2018.05 – FINANCES – Vote du budget principal 2018

M. BACHELET, Adjoint aux finances, propose une présentation du budget avec l'aide d'un diaporama. Il explique chapitre par chapitre à l'intérieur de chaque section, les sommes attribuées à chaque imputation.

Le conseil municipal, après présentation du projet du budget Commune pour 2018, adopte, par 8 voix pour et 1 abstention, le budget prévisionnel relatif à l'année 2018 :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

<i>Investissement</i>			
<i>Recettes</i>	793 519,63 €	<i>Dépenses</i>	793 519,63 €
<i>Fonctionnement</i>			
<i>Recettes</i>	1 285 840,57 €	<i>Dépenses</i>	1 285 840,57 €

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire,
Ci-après le compte-rendu de ces délégations :

Le 31 janvier 2018 : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AB 241 concernant la propriété de M HIPPOLYTE David et Mme BARBOT Stéphanie située 11 rue des Primevères.

Le 2 février 2018 : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AC 116 concernant la propriété de M PLANELLA Mickaël et Mme RACINEUX Maëlle située 2 route de St Thurial.

Le 12 avril 2018 : renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AC 163, AC 167, AC 162 concernant la propriété de M et Mme GICQUEL Gilbert et Catherine située 1 Allée de St Thurial.

INFORMATIONS DIVERSES

■ M. MARCHAL informe les membres de la modification de la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le jeudi 24 mai 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25